



Sessione di u 2 di dicembre 2024 Session du 2 décembre 2024 Decisione N^u 2024-11 Décision N° 2024-11

Conturesu di l'attività di u Scagnu è di i gruppi di travagliu Point d'information sur les travaux du Bureau et des groupes de travail

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 27 novembre 2024 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

Jean-Felix ACQUAVIVA, Don-Marc ALBERTINI, Anthony ALESSANDRINI, Attilius CECCALDI, François-Xavier CECCOLI, Jean-Claude FRANCESCHI, Pierre-Marie GERONIMI, Philippe GHIONGA, Paul-Louis GIANNECCHINI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre LECCIA, Xavier LUCIANI, Jean-Marc MATTEI, Marie-France ORSONI, Jean, PERENEY, Louis POZZO DI BORGO, Ange-Toussaint ROCCHI, Patrick SANGUINETTI, Gilles SIMEONI, Charlotte TERRIGHI.

Etaient absents, excusés et ayant donné pouvoir : MM.

Fabien ARRIGHI à Philippe GHIONGA, Jean GIUSEPPI à Attilius CECCALDI, François TIBERI à Don-Marc ALBERTINI.

Etaient absents et excusés : MM.

Gilles, GIOVANNANGELI Dominique MAROSELLI, Achille, MARTINETTI Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Marie PASQUALAGGI, Antoine ROCCA, Pierre SAVELLI, Ange-Pierre VIVONI.

Etaient absents: MM.

François BERLINGHI, Paul-Antoine BERTOLOZZI, Benoît BRUZI, Nicolas CUCCHI, Jean-Louis DELPOUX, Jean-Baptiste, LUCCIONI, Pierre MARCELLESI, Francois-Marie MARCHETTI, Christophe MONDOLONI, Lionel MORTINI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Stéphane SBRAGGIA.

- VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017,
- **VU** L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse,
- **VU** La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,
- **VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse,
- **VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires,
- **VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2024-11, relatif aux travaux du Bureau et des groupes de travail.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

DONNE ACTE des travaux des groupes de travail qui, depuis leur création, ont donné la possibilité aux membres de mettre en exergue leurs observations et leurs propositions d'évolution des dispositifs déployés par la Collectivité de Corse.

SE FELICITE également de la mise en place d'un groupe de travail dédié dans le cadre d'un Bureau élargi pour la rédaction des futurs règlements des aides aux territoires.

SALUE les avancées considérables opérées notamment dans les domaines de l'eau, de la forêt et du bois pour lesquels la Chambre a été fortement associée.

CONFIRME le souhait que ces thématiques, au regard de leur prégnance et de leur vocation transversale (à l'instar de l'objectif « ZAN » également), relèvent du Bureau qui peut décider de l'opportunité de se réunir en formations techniques plus restreintes, en complément de ses réunions régulières et/ou de provoquer des réunions de groupes de travail ad hoc si nécessaire.

U Presidente di a Camera di i Territorii, Le Président de la Chambre des Territoires,

Gilles SIMEONI